Association
des Bibliothécaires
de France

Région Languedoc-Roussillon

Missions du bibliothécaire face au COVID

Pour rappel, Le bureau national de l'ABF a communiqué il y a un mois sur les dispositions à prendre face au COVID dans l'exercice de nos fonctions :

Mais ici ou là des ordres sont donnés pour maintenir des prestations physiques : service de prêt /retour sur demande de type “drive”, portage à domicile, visites à des résidences de personnes âgées., etc.

Ces ordres sont difficiles à exécuter dans le respect des règles diffusées tant par les autorités publiques que scientifiques et médicales en matière de distance physique, mais aussi de risques de contamination par les objets. Ils reviennent à faire courir des risques au public comme au personnel salarié ou bénévole.

Les bibliothèques ont un peu partout connu un afflux important à la veille de leur fermeture. Cette fréquentation massive est la reconnaissance du fait que ce sont des lieux jouant un rôle essentiel dans le lien social, l’accès à la culture, à la connaissance et à l’information et dans la construction citoyenne.

L’ABF appelle les autorités décisionnaires à appliquer à leur endroit les devises actuellement diffusées par les pouvoirs publics : le véritable héroïsme est de rester chez soi et de limiter ses déplacements au strict nécessaire.

Les bibliothèques retrouveront leur public quand la crise sanitaire aura été surmontée. En attendant, leur contribution prioritaire est de participer à la préservation de la santé publique."

Pour info, l'ABD vient de prendre position en précisant que le portage à domicile "n 'entre pas dans les directives nationales de déplacement, qu'il y a risque de contamination des personnes âgées et fragiles (y compris les bénévoles des bibliothèques des réseaux départementaux), que la priorité d'usage du gel et des masques se fait pour les soignants et qu'enfin l'accessibilité des contenus numériques existants a été étendue par les BDP.